

PROCES VERBAL

Le dix février deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 30 janvier 2025.

Présents : WILLMANN Marie-Claire, DIDIER Jean-Guy, GERARD Pascal, MICHEL Joëlle, LAUMOND Pierrette, PERRIN Monique, LEFEBVRE Joël.

Excusé : DIDIER Alain (procuration à MICHEL Joëlle).

Secrétaire de séance : WILLMANN Marie-Claire.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024 est approuvé et arrêté par les conseillers municipaux présents.

oooooooooooooooo

- Procédure de régularisation VC 1 / achat parcelles indivision COFFINEY,
- Demande d'adhésion au SMIC.

oooooooooooooooo

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

N° 01.2025.01 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs – Logement communal : remplacement du chauffe eau.

Madame le Maire explique que le chauffe-eau du logement communal, posé en juin 2011, est tombé en panne et est irréparable.

La société BIOMASS'ENERGIE a procédé à son remplacement et une facture est parvenue en Mairie pour la somme de 1 623.60 € qu'il convient donc de mandater.

Selon l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, inscrit la somme de 1 630 € à l'article 2135 et charge Madame le Maire de procéder au règlement de la facture de l'entreprise BIOMASS'ENERGIE.

N° 01.2025.02 – OBJET : Domaine et patrimoine – Acquisitions – Procédure de régularisation VC 1 / achat parcelles indivision COFFINEY.

Madame le Maire rappelle les faits concernant la création de la Voie Communale n° 1. L'indivision COFFINEY a pris contact à ce sujet car un acheteur était intéressé par cette parcelle ; l'emprise de la VC 1 devait donc être régularisée.

Après rendez-vous avec Maître Kevin BELLINI en octobre 2024, la proposition d'acquérir la parcelle A n° 39 (solution la plus simple et la plus rapide) a été faite avec une estimation de 1 890 € pour le bois et 240 € pour le terrain : réponse positive de l'indivision qui propose également la cession de la parcelle A n° 1352 estimée à 470 € soit un total de 2 600 €, frais de notaire en sus.

Madame le Maire a de nouveau rencontré Maître BELLINI en janvier pour définir la procédure exacte.

Sur proposition de Madame le Maire, afin de régulariser l'emprise existante de la Voie Communale n° 1 « de Champdray à Laveline du Houx », le Conseil Municipal accepte d'acheter à l'indivision COFFINEY les parcelles situées sur le territoire communal de REHAUPAL cadastrées section A n° 39 d'une surface de 1 195 m² et A n° 1352 de 950 m² pour un prix global de 2 600 €, s'engage à prendre en charge les frais de cette acquisition estimés à 910 € et charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires a ce dossier.

Indications sont ensuite données pour régulariser les autres parcelles et les autres propriétaires concernés par cette Voie Communale n° 1.

N° 01.2025.03 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demande d'adhésion au S.M.I.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande d'adhésion du Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux (siège social à SAINT MICHEL SUR MEURTHE) au S.M.I.C.

Informations diverses.

Madame le Maire fait part des travaux engagés pour remise en état de la tour de Spiemont.

Suite à la question de Madame Pierrette LAUMOND et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte l'achat et la pose de deux panneaux d'indication de l'arbre remarquable qui seront installés au carrefour de Donmeix et au niveau du 1 Jonfaing.

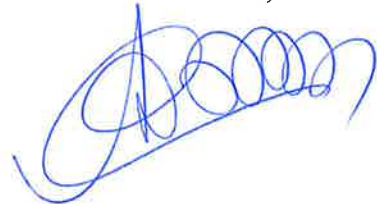
Madame le Maire confirme l'attribution de cinq médailles d'honneur régionale, départementale et communale lors de la promotion du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL DOTT.

La secrétaire,



Marie-Claire WILLMANN.